

Les crédits

C'est la motion que nous proposons aujourd'hui, monsieur le Président. Je comprends que le leader adjoint du gouvernement à la Chambre laisse entendre que nous avons peut-être modifié la formulation d'usage, mais nous pensons que la question ne tombe pas dans le domaine des considérations partisans dont la Chambre des communes est habituellement saisie et que tous les députés vont l'appuyer.

Je respecte l'opinion de mon collègue. Si la formulation de la motion lui cause des problèmes, autrement dit, si les ministériels hésitent à l'appuyer pour cette raison, nous accepterions volontiers qu'elle soit amendée, ou plutôt, nous serions prêts à proposer un amendement à cette fin, si le gouvernement le juge à propos. Nous attendrons votre décision pendant que les travaux se poursuivront, monsieur le Président.

M. Hawkes: Monsieur le Président, au cas où il y aurait confusion, je rappelle que la journée est consacrée aux crédits et que le fait d'appuyer une motion de l'opposition, un tel jour, serait traité, à mon avis, à en juger par les précédents, comme un vote de censure. En tant que whip en chef du gouvernement, je ne peux tolérer la moindre équivoque à ce sujet. Ces jours ont un but spécial dans notre Règlement, aujourd'hui en est un et la motion doit faire l'objet d'un vote. A propos j'ai l'intention de le reporter à lundi, si cela peut être utile aux députés. Je tiens à dissiper toute confusion. La formulation de la motion est une question. Le but d'un jour consacré aux crédits en est une autre et elle est très différente.

M. Riis: Monsieur le Président, je sais qu'il est temps que nous commençons le débat. Je veux seulement dire que nous comprenons l'interprétation du whip du gouvernement, mais je tiens à préciser, avant que le débat ne commence, que nous ne considérons pas du tout cette motion comme une motion de censure à l'égard du gouvernement. Cette question doit être placée au-dessus des intérêts des partis. Elle nous tient tous à coeur. Il n'est pas question que nous la considérions comme une question de confiance et je tiens à dire immédiatement que le vote ne devrait pas du tout être considéré comme un vote de censure contre le gouvernement.

M. le vice-président: La présidence va examiner la question très attentivement et faire rapport à la Chambre au plus tôt. Entre-temps, le débat se poursuit et le député de Saanich—les Îles-du-Golfe a la parole. Le député de Kamloops a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, vous vous rappellerez que lorsque nous avons débattu l'affaire de la partie sud de l'île Moresby, il n'a pas été question d'une motion de censure. C'est dans cet esprit que j'invoque ici le Règlement. Nous estimons que le cas qui nous occupe n'est pas différent de celui-là. Malgré tout le respect que je vous dois, je tiens à bien préciser qu'il n'est pas du tout question ici de censure.

M. Charest: Monsieur le Président, je ne veux pas prolonger indûment ce débat, quoiqu'on semble partis pour cela. Nous tenons à signaler que la question de la formulation est importante pour les futurs débats à la Chambre. Nous attirons votre attention là-dessus tout en reconnaissant que nous nous attendons à ce que le débat se poursuive, mais il importe à notre avis de clarifier la question de la formulation en vue des débats futurs.

Je tiens aussi à signaler, à l'instar du whip du gouvernement, qu'il n'existe aucune méprise, de ce côté-ci de la Chambre, sur la nature de ce débat. Je crois que le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique détenait la solution lorsqu'il a parlé de la nature d'une motion de l'opposition. Il a dit que le ton est souvent critique et convenu que cette motion avait été conçue de façon à critiquer le gouvernement. J'en déduis qu'il est peut-être aujourd'hui d'humeur non partisane.

Nous avons dit souvent, en particulier le ministre de l'Environnement (M. Bouchard), que le dossier de l'environnement n'est pas un dossier partisan. Mais le fait est que nous sommes ici à la Chambre des communes du Canada. Nous ne pouvons pas faire semblant d'être ailleurs. Nous sommes bien obligés de nous conformer aux règles et aux traditions de la Chambre et de nous en inspirer. Je regrette de dire que cela fait partie des règles que nous suivons aujourd'hui. C'est pour cette raison le gouvernement considère cette motion comme une motion de censure et que nous allons agir en conséquence.

L'hon. Herb Gray (Windsor—Ouest): Monsieur le Président, je tiens à dire en quelques mots que si ces rappels au Règlement portent sur des sujets de préoccupation